



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 octobre 2023  
(OR. en)

12584/23

LIMITE

CO EUR-PREP 31

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Réunion du Conseil européen (26 et 27 octobre 2023) – Projet de conclusions

---

*Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, les délégations trouveront ci-joint le projet de conclusions élaboré par le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et la présidente de la Commission.*

## **I. UKRAINE**

1. Le Conseil européen condamne à nouveau résolument la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la charte des Nations unies, et il réaffirme le soutien inébranlable de l'Union européenne à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à son droit naturel de légitime défense contre l'agression menée par la Russie.
2. L'Union européenne continuera de fournir un soutien financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique fort à l'Ukraine et à sa population aussi longtemps qu'il le faudra. L'Union européenne continuera de travailler en étroite collaboration avec l'Ukraine et de soutenir ses efforts de réforme sur sa trajectoire européenne.
3. En particulier, l'Union européenne continuera de fournir un soutien militaire durable à l'Ukraine, notamment dans le cadre de la facilité européenne pour la paix [*p.m. adoption possible de la 8<sup>e</sup> série de mesures d'assistance*] et de la mission d'assistance militaire de l'UE. Le Conseil européen souligne l'importance que revêtent les efforts bilatéraux déployés par les États membres et, dans l'immédiat, la nécessité d'accélérer la fourniture d'un soutien militaire à l'Ukraine afin de contribuer à répondre à ses besoins urgents en matière militaire et de défense, y compris en munitions et missiles, ainsi qu'en systèmes de défense aérienne afin de protéger sa population et ses infrastructures critiques et énergétiques.

À plus long terme, l'Union européenne et les États membres contribueront, conjointement avec les partenaires, à de futurs engagements à l'égard de l'Ukraine en matière de sécurité, qui aideront l'Ukraine à se défendre, à résister aux efforts de déstabilisation et à décourager les actes d'agression à l'avenir. Le Conseil européen invite le haut représentant, avec les orientations du Conseil, à dialoguer avec l'Ukraine sur les futurs engagements de l'UE en matière de sécurité et à rendre compte de ces discussions lors du Conseil européen de décembre.

L'ensemble de l'aide militaire et des engagements en matière de sécurité interviendront dans le plein respect de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et compte tenu des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense.

4. Face aux attaques continues menées par la Russie contre les infrastructures civiles et critiques de l'Ukraine, l'Union européenne et ses États membres intensifieront la fourniture à l'Ukraine d'une aide humanitaire et en matière de protection civile, y compris d'équipements tels que des groupes électrogènes, des transformateurs électriques, des centrales de chauffage mobiles, du matériel à haute tension et des dispositifs d'éclairage, afin d'aider l'Ukraine et sa population à affronter un hiver de plus en période de guerre.
5. L'Union européenne et ses États membres continueront d'intensifier leurs efforts d'ouverture diplomatique et de coopérer avec l'Ukraine et d'autres pays afin d'assurer le soutien international le plus large possible en faveur d'une paix globale, juste et durable et des principes et objectifs clés de la formule de paix proposée par l'Ukraine, dans l'objectif qu'un sommet mondial pour la paix se tienne.
6. La Russie est responsable des dégâts considérables causés par sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Des progrès décisifs sont nécessaires, en coordination avec les partenaires, en ce qui concerne l'affectation au soutien du redressement et de la reconstruction de l'Ukraine des recettes exceptionnelles détenues par des entités privées qui proviennent directement d'avoirs russes immobilisés, dans le respect du droit de l'UE et du droit international. Le Conseil européen demande au haut représentant et à la Commission d'accélérer les travaux sur cette question. L'Union européenne reste résolue à soutenir la réparation, le rétablissement et la reconstruction de l'Ukraine, en coordination avec ses partenaires internationaux, y compris en ce qui concerne le processus de déminage. Dans ce contexte, le Conseil européen se félicite des résultats de la conférence internationale des donateurs sur le déminage humanitaire en Ukraine qui s'est tenue à Zagreb les 11 et 12 octobre 2023, où parmi les sujets évoqués figure une aide à la gouvernance efficace en matière de lutte contre les mines.
7. La Russie et ses dirigeants doivent être tenus pleinement responsables de la conduite d'une guerre d'agression contre l'Ukraine et d'autres crimes parmi les plus graves au sens du droit international. Le Conseil européen demande à ce que les travaux se poursuivent, y compris au sein de la coalition ad hoc, en ce qui concerne les efforts déployés pour mettre en place un tribunal chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine qui jouirait du soutien et de la légitimité les plus larges possible au niveau interrégional[, et en ce qui concerne l'établissement d'un mécanisme d'indemnisation intégrale]. En outre, le Conseil européen exprime son soutien aux travaux de la Cour pénale internationale et condamne les tentatives russes de saper son mandat international et son fonctionnement.

8. Le Conseil européen somme la Russie et la Biélorussie, dans les termes les plus fermes, d'assurer immédiatement le retour en toute sécurité de tous les enfants et autres civils ukrainiens ayant été illégalement déportés et transférés.
9. Il faut encore affaiblir la capacité de la Russie à mener sa guerre d'agression, y compris au moyen d'un renforcement des sanctions, de leur mise en œuvre intégrale et effective et de la prévention de leur contournement, surtout en ce qui concerne les biens à haut risque, en étroite coopération avec les partenaires et alliés. Le Conseil européen condamne le soutien militaire que l'Iran et la Biélorussie continuent d'apporter à la guerre d'agression menée par la Russie. Il engage également tous les pays, notamment la RPDC, à ne pas apporter de soutien matériel ou autre à la guerre d'agression menée par la Russie. L'Union européenne intensifiera les travaux qu'elle mène avec ses partenaires afin de lutter contre les discours mensongers et la désinformation russes au sujet de la guerre.
10. [L'Union européenne est profondément préoccupée à la suite de l'annonce par la Fédération de Russie de son intention de revenir sur sa ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).]
11. La décision unilatérale de la Russie de mettre un terme à la mise en œuvre de l'initiative céréalière de la mer Noire et ses attaques délibérées contre les installations ukrainiennes de stockage et d'exportation de céréales, ainsi que ses actes visant à entraver à la liberté de navigation en mer Noire, montrent que la Russie continue d'instrumentaliser les produits alimentaires et de mettre en péril la sécurité alimentaire mondiale. Le Conseil européen souligne l'importance de la sécurité et de la stabilité en mer Noire, qui sont vitales pour exporter des céréales durablement. Il soutient tous les efforts, notamment ceux des Nations unies, visant à faciliter les exportations de céréales et d'autres produits agricoles ukrainiens vers les pays qui en ont le plus besoin, notamment en Afrique et au Proche-Orient. Le Conseil européen appelle à la poursuite du renforcement des corridors de solidarité de l'UE afin de faciliter le transit et les exportations vers ces pays et il invite la Commission à proposer de nouvelles mesures à cette fin.

12. Le Conseil européen se félicite de la prolongation de la protection temporaire des personnes déplacées en provenance d'Ukraine jusqu'en mars 2025. L'Union européenne reste déterminée à soutenir les personnes déplacées, tant à l'intérieur de l'Ukraine qu'au sein de l'Union européenne, y compris au moyen d'une assistance financière appropriée et flexible aux États membres qui supportent la plus grande partie des dépenses consacrées aux réfugiés en matière de frais médicaux, de frais d'éducation et de frais de subsistance.
13. L'Union européenne continuera d'aider la République de Moldavie à relever les défis auxquels elle est confrontée à la suite de l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que dans ses efforts de réforme sur sa trajectoire européenne.

## **II. PROCHE-ORIENT**

14. Réaffirmant la déclaration de ses membres du 15 octobre 2023, le Conseil européen a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne les différents volets d'action et le suivi de la situation.
15. Le Conseil européen soutient l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations unies, M. Guterres, en faveur d'une trêve humanitaire afin de permettre un accès humanitaire sûr et qu'une aide parvienne à ceux qui en ont besoin. L'Union européenne travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires de la région afin de protéger les civils, d'aider ceux qui tentent de se mettre en sécurité ou de fournir une assistance, et de faciliter l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins médicaux, au carburant et à un abri. Elle réaffirme la nécessité de libérer immédiatement tous les otages sans aucune condition préalable.
16. Le Conseil européen rappelle la nécessité d'éviter une escalade régionale et de dialoguer avec des partenaires à cet égard, y compris avec l'Autorité palestinienne.
17. L'Union européenne est prête à contribuer à relancer un processus politique sur la base de la solution fondée sur la coexistence de deux États et se félicite de l'initiative d'un sommet pour la paix sans exclusive proposée par l'Égypte.

### **III. CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027**

18. À la suite de son échange de vues approfondi sur la proposition de révision du cadre financier pluriannuel 2021-2027, le Conseil européen invite le Conseil à faire avancer les travaux en vue de parvenir à un accord global d'ici la fin de l'année.

### **IV. ÉCONOMIE**

19. Face à des défis de plus en plus complexes, avec notamment un paysage démographique en mutation et une concurrence mondiale croissante, l'Union européenne a besoin d'une base économique solide qui garantisse sa compétitivité à long terme et des conditions de concurrence équitables, aux niveaux intérieur et international, au sein de laquelle un marché unique pleinement opérationnel et ses quatre libertés occupent une place centrale. L'Union européenne doit renforcer sa base industrielle et technologique et renforcer sa résilience économique, sa connectivité sécurisée, son accès au marché mondial et sa productivité, tout en préservant son économie ouverte.

Se fondant sur les progrès accomplis à ce jour, le Conseil européen a souligné la nécessité d'accélérer les travaux pour ce qui est de:

- a) développer l'avantage concurrentiel de l'UE dans le domaine des technologies numériques et propres, notamment en mettant l'accent sur l'innovation, la recherche, l'éducation et les compétences;
- b) garantir un approvisionnement suffisant en énergie propre et à un prix abordable;
- c) réduire les principales dépendances critiques et diversifier les chaînes d'approvisionnement au moyen de partenariats stratégiques;
- d) favoriser la transition vers une économie plus circulaire; et
- e) réduire la charge réglementaire.

20. Le Conseil européen:

- a) invite les colégislateurs à parvenir rapidement à un accord en ce qui concerne la législation sur les matières premières critiques, le règlement pour une industrie "zéro net" et la réforme de l'organisation du marché de l'électricité;
- b) demande que des travaux soient entamés en vue d'évaluations conjointes des risques, compte tenu de la recommandation sur les domaines technologiques critiques;
- c) invite la Commission et les États membres à continuer d'améliorer les conditions-cadres applicables aux investissements, notamment grâce à un cadre réglementaire commun, clair et cohérent et à un environnement des entreprises qui soient plus à même de stimuler la compétitivité. Le Conseil européen invite toutes les institutions concernées à faire avancer les travaux en vue de simplifier la réglementation et de réduire la charge administrative inutile, y compris les obligations de déclaration, notamment pour les PME et les jeunes entreprises. Il invite également la Commission à élaborer des propositions supplémentaires à cet égard, en tirant parti des possibilités offertes par l'économie fondée sur les données et par les données d'entreprise normalisées;
- d) invite la Commission et les colégislateurs à achever la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen des 9 février et 23 mars 2023 sur la réponse à la loi américaine sur la réduction de l'inflation, et à adopter d'autres mesures qui seraient jugées nécessaires pour renforcer la compétitivité de l'UE et son attractivité pour les investissements;
- e) invite à nouveau la Commission à rendre compte au Conseil de l'incidence de la politique actuelle en matière d'aides d'État sur l'intégrité du marché unique ainsi que sur la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale.

## V. MIGRATIONS

21. Le Conseil européen a tenu un débat stratégique sur les migrations.

## VI. DIVERS

22. Le Conseil européen présente ses plus sincères condoléances pour les victimes des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes qui se sont produits récemment dans des États membres de l'UE et des pays tiers, et exprime sa solidarité avec les sinistrés.
23. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes met en évidence l'impérieuse nécessité d'une réponse mondiale à l'urgence climatique. Les efforts d'adaptation au changement climatique sont essentiels pour renforcer la résilience de l'UE et sa capacité de réaction aux crises. Le Conseil européen a fait le point sur les préparatifs de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra en 2023 à Dubaï (COP28) et a appelé à une action et une ambition accrues au niveau mondial, soulignant que, conformément aux rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la limitation du réchauffement à environ 1,5 °C nécessite un plafonnement des émissions mondiales de gaz à effet de serre avant 2025 au plus tard. Le Conseil européen appelle au soutien le plus large possible à l'engagement mondial en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, que l'Union européenne présentera lors de la COP 28.
24. Compte tenu des dommages causés aux infrastructures critiques dans la mer Baltique par une activité extérieure, le Conseil européen insiste sur la nécessité de mesures efficaces visant à renforcer la résilience et à assurer la sûreté des infrastructures critiques. Il souligne en outre l'importance d'une approche globale et coordonnée de la préparation et de la réaction de l'Union européenne aux crises, [notamment par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union,] veillant à ce que tous les secteurs contribuent à une approche "tous risques".

25. Le Conseil européen est vivement préoccupé par la situation en matière de sécurité dans le nord du Kosovo\*. Il condamne fermement l'attaque violente perpétrée contre la police du Kosovo le 24 septembre 2023. L'Union européenne escompte que les auteurs seront appréhendés et rapidement traduits en justice, et que la Serbie coopérera pleinement et prendra toutes les mesures nécessaires. Le Kosovo et la Serbie doivent continuer à déployer des efforts soutenus pour apaiser les tensions, notamment par la tenue de nouvelles élections dans le nord du Kosovo dès que possible, avec la participation active des Serbes du Kosovo. L'absence d'apaisement des tensions aura des conséquences. Le Conseil européen déplore l'absence de mise en œuvre par les deux parties de l'accord sur la voie de la normalisation et de l'annexe relative à sa mise en œuvre ainsi que d'autres accords conclus dans le cadre du dialogue mené grâce à la médiation de l'UE, sous l'égide du haut représentant et soutenu par le représentant spécial de l'UE. Il appelle le Kosovo et la Serbie à mettre en œuvre ces accords, sans tarder et sans conditions préalables. Cela comprend la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. La normalisation des relations est une condition essentielle pour que les deux parties avancent sur leur trajectoire européenne, et toutes deux risquent de manquer d'importantes opportunités en l'absence de progrès.
26. Le Conseil européen souligne qu'il soutient les efforts visant à promouvoir une paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, fondée sur la reconnaissance mutuelle de la souveraineté, l'inviolabilité des frontières et l'intégrité territoriale. Le Conseil européen exprime sa profonde préoccupation face au déplacement massif récent des Arméniens du Karabakh. L'Union européenne continuera de fournir une aide humanitaire et en matière de protection civile à l'Arménie. Les réfugiés doivent être libres d'exercer leur droit au retour, sans aucune condition, avec un suivi international et dans le respect de leur histoire, de leur culture et des droits de l'homme. Le Conseil européen restera saisi de la question. Le Conseil européen encourage les deux parties à reprendre rapidement le processus de normalisation de Bruxelles.

---

\* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

27. Le Conseil européen a tenu un débat stratégique sur la situation au Sahel. Il se déclare préoccupé par la dégradation continue de la situation en matière de sécurité au Sahel, aggravée par l'instabilité politique. Le Conseil européen souligne que la stabilité du Sahel et de l'ensemble de la région, y compris les États côtiers voisins, est essentielle pour la sécurité et la prospérité de l'UE. De même, la situation humanitaire de la population vivant au Sahel constitue une préoccupation majeure. L'Union européenne continuera de coopérer avec la CEDEAO et les partenaires clés dans la région. Le Conseil européen invite le haut représentant et la Commission à présenter des options pour adapter l'action et les instruments pertinents de l'UE à la situation actuelle dans la région. Le Conseil européen demande la libération immédiate du président Bazoum et de sa famille.

\*\*\*

*Le Conseil européen condamne fermement les récentes attaques terroristes perpétrées en France et en Belgique, qui ont tué et blessé des ressortissants suédois et français. L'Union européenne est unie et résolue dans la lutte contre le terrorisme, la haine et l'extrémisme violent de toutes sortes. Nous appelons l'ensemble des institutions européennes et des États membres à s'engager dans des efforts concertés pour mobiliser tous les domaines d'action à cet égard.*